



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Directeur de l'École nationale d'administration

Strasbourg, le 11 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Jusqu'en 2019, l'ENA a recruté ses élèves par la voie de trois concours : un concours externe réservé aux étudiants diplômés au moins du grade de licence, un concours interne s'adressant aux agents publics ayant au moins quatre années d'ancienneté et un troisième concours dédié aux personnes issues du secteur privé, aux responsables associatifs ainsi qu'aux élus locaux justifiant d'au moins huit années d'exercice.

Pour diversifier le profil de ses élèves et accueillir des personnes ayant fait déjà reconnaître leur excellence dans le cadre d'un parcours doctoral, l'ENA a ouvert, depuis 2018, une quatrième voie d'accès réservée aux personnes titulaires du diplôme de doctorat, au sens de l'article L.612-7 du code de l'éducation.

Ce nouveau concours comprend trois spécialités : sciences de la matière et de l'ingénieur ; sciences de la vie ; sciences humaines et sociales. Après une session 2019 ouverte dans la spécialité « sciences de la matière et de l'ingénieur », une session 2020 ouverte aux docteurs en « sciences humaines et sociales », **la session 2021 sera ouverte aux docteurs en « sciences de la vie »**. Ce concours comprendra une épreuve d'admissibilité (note sur dossier) et deux épreuves d'admission (entretien avec le jury et épreuve d'anglais sur un sujet d'actualité européenne et internationale).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en informer les personnes susceptibles d'être intéressées, par le biais des supports numériques ci-annexées sachant que les inscriptions (dématérialisées pour faciliter les démarches des candidats) auront lieu de mi-février à fin avril 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick GÉRARD